

Pascal Broulis, conseiller d'Etat, Sainte-Croix

L'interdépendance vaudoise

Il n'y a pas de faute dans le titre susnommé et ce dernier n'a rien à voir avec le renvoi des baillifs bernois, le 24 janvier 1798, il y a 220 ans et quelques jours. Il se réfère, bien plus simplement, à d'intéressantes évolutions statistiques.

En 2011, 39 150 habitants vaudois s'en allaient travailler quotidiennement dans les cantons voisins de Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Valais et de Berne, alors que 35 906 ressortissants de ces cantons faisaient le chemin inverse.

En 2016, le flux s'est modifié et inversé. Les actifs pendulaires vaudois partant dans les cantons qui nous sont proches étaient au nombre de 42 422, alors que les actifs pendulaires des cantons voisins se rendant dans le canton de Vaud étaient 43 977. A une «exportation» de main d'œuvre de

3245 personnes a succédé, en cinq ans, une «importation» de 1555 personnes.

Cela veut dire que le Canton de Vaud est un canton dans lequel il est toujours plus aisé de trouver «chaussure à son pied», en l'occurrence une place de travail à sa formation et à ses ambitions. En témoigne l'évolution durant la période considérée, qui a vu le nombre des «entrants» augmenter

de 22,5%, alors que celui des «sortants» ne progressait que de 8,35%.

C'est un rééquilibrage qui, à sa manière, signale une politique globale de diversification et de développement de l'emploi couronnée de succès. Fiscalement, il dit l'inanité des «gué-guerres» de naguère tournant autour de l'imposition, au moins partielle, des pendulaires sur leur lieu de travail. A l'échelle de tout

son territoire, le canton de Vaud compense entrées et sorties de main-d'œuvre. Il voit, en particulier, le croisement des pendulaires s'intensifier à l'ouest, avec de plus en plus de Genevois venant œuvrer sur notre territoire (+24% entre 2011 et 2016).

Ce que disent aussi ces statistiques et leur évolution, c'est l'interdépendance des régions. Lorsqu'elle est économique, la santé est contagieuse, ce qui est bon pour tout le monde. Les places de travail qui se créent irriguent des territoires bien plus vastes que les frontières qui définissent leur domiciliation. C'est notamment pour cela que le volontarisme vaudois en matière de réforme de la fiscalité des entreprises ne fait pas grincer des dents ses voisins. Ceux-ci savent que la détermination du Conseil d'Etat à appliquer le calendrier initialement prévu et un taux d'imposition unique de 13,79%, dès le 1^{er} janvier 2019,



n'a qu'un seul motif: rassurer les entreprises, stabiliser leurs investissements ici, assurer les places de travail. Aux Chambres fédérales d'avoir désormais, elles aussi, ce sens de l'urgence, et de boucler au plus vite ce «Projet fiscal 17» qui nous fera enfin sortir de toute liste grise européenne et consolidera notre prospérité. ■

ARRÊT SUR IMAGE



Bonvillars, 15 septembre 2017, 14h27. Après son séjour à Davos.